

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 – 17 H 30

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 9 avril à dix-sept heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sur la convocation du Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK (arrivé à 17h35), Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, Mme DELVAUX, Mme SEGUIN
Excusé(s) représenté(s)	M. DEMAISON, conseiller municipal par M. LAVENKA M. MONNICAULT, conseiller municipal, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non représenté(s)	M. PERCHERON, Mme SPARACINO
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme BAALI-CHERIF

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 01 avril 2021	

---oooOooo---

M. le Maire informe le conseil municipal de sa volonté d'ajouter une délibération à l'ordre du jour à savoir : Entrée au Conseil d'Administration de la S.A HLM "Trois Moulins Habitat" et acquisition d'action.

Le conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour, à l'unanimité. Elle sera examinée en point 2021.39

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (30 voix "pour"), Mme BAALI-CHERIF est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2021

Adopté à l'unanimité (30 voix « pour »).

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE ET COMMERCE

2021.28 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

Arrivée de M. RAFIK

2021.29 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PROVINS

A la majorité (26 voix « pour » - 5 « contre » "M. MONNICAULT, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme SEGUIN"), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter la modification du règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ D'adresser copie de la présente délibération au comptable public.
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendu exécutoire.
- ⇒ De communiquer un exemplaire du règlement intérieur modifié à chaque conseiller municipal.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.30 – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIF

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'arrêter le tableau des effectifs conformément au tableau tel que défini en annexe.
- ⇒ De se référer à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir.
- ⇒ D'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement.
- ⇒ De demander au Procureur de la République l'agrément pour le poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire.
- ⇒ De prévoir, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits nécessaires.
- ⇒ De substituer à la précédente délibération les présentes dispositions.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.31 – MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU SEIN DE LA VILLE DE PROVINS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De mettre en place le télétravail et d'en définir les modalités de mise en œuvre dans le règlement intérieur de la collectivité.
- ⇒ De se référer à la présente délibération pour toutes décisions à venir.
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.32 – PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver l'engagement de la Ville dans le programme « Petites Villes de demain » et permettre le recrutement d'un chef de projet.
- ⇒ De solliciter toutes les subventions de l'Etat, de l'ANAH, de la Banque des territoires et tous autres financeurs pour réaliser ce projet.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention d'adhésion et tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune.

SÉCURITÉ

2021.33 – CREATION D'UN SERVICE DES OBJETS TROUVES/PERDUS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver la création d'un service municipal des objets trouvés/perdus,
- ⇒ De dire que les modalités de gestion dudit services seront fixées par arrêté du Maire,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune

SPORTS

2021.34 – ACQUISITION DE TABLES DE TEQBALL – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter l'aide financières du Conseil Régional d'Ile de France et tous autres mécènes ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune

2021.35 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE DANS LE CADRE DU « SOUTIEN AUX ACTIVITES ASSOCIATIVES »

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

LAJOZ RACING TEAM.....	500 €
Soit un montant total de	500 €

- ⇒ il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2021.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES ET PROMOTION TERRITORIALE

2021.36 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de délibérer sur les propositions élaborées par les commissions concernées par lesdites associations, au titre de l'exercice 2021, et récapitulées dans les tableaux annexés à la présente,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.37 - COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DES SOLIDARITES URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE France AU TITRE DE L'ANNEE 2020

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2020.
- ⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2021.38 – MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 2021

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter le nouveau taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour 2021 tel que défini ci-dessus à savoir : 41,73 %.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De notifier la présente délibération aux services fiscaux pour mise en application.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune.

2021.39 – ENTREE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A. HLM "TROIS MOULINS HABITAT" ET ACQUISITION D'ACTION

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser la Ville de Provins à intégrer par cooptation le Conseil d'Administration de la SA. HLM Trois Moulins Habitat.
- ⇒ De désigner Mme Chérifa BAALI-CHERIF qui représentera la Ville au Conseil d'Administration de la SA HLM Trois Moulins Habitat.
- ⇒ D'autoriser l'acquisition d'une action d'une valeur nominale de seize euros du capital de la SA HLM Trois Moulins Habitat dont le siège social est à Rubelles (77950) 60 Rue des Meuniers.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des actes administratifs de la Commune.

INFORMATIONS DIVERSES

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h04.

Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-provins.fr

Le Maire,



Olivier LAVENKA
Olivier LAVENKA